

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

Étaient présents : Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, GORON Claudine, Mmes TAVET Dominique, MM. LEBLANC Jean-Michel, SERVANT Christian, PENIN Loïc, DE VERGNE Julien, RACAULT Cyril, et HANSE Eric.

Était absente : Mme BOBEAU Audrey

CÉRÉMONIE DES VŒUX : LE SAMEDI 27 JANVIER 2024 à 11H00 à la salle des fêtes

- ❖ RDV à 10h pour les conseillers afin de préparer la salle,
- ❖ Réservation de la sono à Lenclôître,
- ❖ Toasts commandés chez le traiteur Thierry Dousset (pour 100 personnes),
- ❖ Achat boissons en magasin.
- ❖ Personnes à l'honneur : (une fleur et une bouteille leur seront offerts)
 - M. GUIBERT Raymond,
 - Mme BOUROUIBA Étienne,
 - M. MAUDHUIT Didier.

TRAVAUX 2024 : Point sur les différentes réalisations pour l'année 2024

- Voirie : le bureau d'études A2I passe sur les sites afin de faire le point sur les travaux à réaliser.
 - Appel d'offres en février (les entreprises du BTP ont des fins de chantier prévues jusqu'à mars et seront preneuses de nouveaux chantiers par la suite)
 - Début des travaux prévus vers mi-mai et jusqu'à mi-août.

POINT SUR LES PRÊTS BANCAIRES :

- Prêt sur le budget principal se termine en 2025,
- Prêt sur le budget lotissement se termine en 2029.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Plainte déposée à la gendarmerie à la suite de dégradations faites par une voiture (rodéos) sur le terrain de foot dans la nuit au 28 et 29 décembre 2023.
- Vol d'une voiture dans le lotissement la Croix Vilvert.
- Poubelles : Projet de modification du ramassage des ordures ménagères :
 - 1 passage tous les 15 jours,
 - Chaque administré aura son container,
 - Enquête des besoins va être réalisée à partir de mars/avril 2024 auprès des habitants afin de connaître leur besoin en container,
 - En 2027, facturation année blanche,
 - En 2028, lancement du projet.
- PLUi : L'ex-communauté de communes du Lenclôitrais doit désigner 2 maires pour constituer un groupe de travail avec le CAGC.
 - La commune est en RNU, il serait intéressant de positionner un maire concerné pour se défendre.
 - Vigilance sur la facturation avec la mise en place du PLUi car à ce jour, aucune facturation en RNU.
- Énergies renouvelables : une visio-conférence est prévue, une délibération devra être prise avant le 31 mars 2024 afin de déterminer les zones.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pourquoi la route départementale Orches / Lencloître est limitée à 80km/h et non à 90km/h :
* Possibilité de passer à 90km/h, s'il n'y a aucun accident dans les 3 ans précédents (Politique du Département)
- Problème fossés creusés dans les chemins.

PROCHAINE RÉUNION : LUNDI 12 FÉVRIER 2024 à 20H00



Le Maire,

Valérie LEAU